

FIMS

fédération des institutions médico-
sociales asbl

FIMS pratique: Qui est qui ? Qui fait quoi ?

Mise à jour en suite de l'Assemblée générale
– du vendredi 11 juin 2010 -

1. Quels Services ?

A l'écoute de ses membres, la FIMS organise, avec ceux-ci, des *réunions* régulières pour informer, échanger, débattre ensemble de l'évolution du secteur.

L'information des membres passe , au-delà des réunions, par une *Note d'informations trimestrielle*, ainsi que des notes ciblées chaque fois que nécessaire.

L'usage de plus en plus fréquent du *courrier électronique* permet de mieux répondre aux urgences .

Dans la gestion courante d'un milieu d'accueil ou d'un service de promotion de la santé à l'école, les questions surgissent à n'importe quel moment : la FIMS est à disposition de ses membres pour les accompagner et les conseiller. La FIMS dispose d'une équipe pour répondre aux diverses questions. Elle a tissé en outre un réseau d'appui et de références nécessaire pour faire face à la technicité et à la diversité des demandes.

La FIMS représente également ses membres pour défendre leur point de vue et faire prendre en considération leurs réalités spécifiques lors de l'élaboration de la législation qui les concerne. Ainsi est-elle présente :

- dans des instances de décision (comités subrégionaux de l'ONE),
- dans des instances d'avis sectorielles (conseil d 'avis de l'ONE, commission d'agrément ATL, commission PSE,...),
- dans des regroupements non-marchands (CENM, UFENM, CBENM)
- en commission paritaire – commission paritaire 332 pour les secteurs francophone et germanophone de l'aide sociale et des soins de santé
- dans différents Fonds créés par la commission paritaire....

Bref :

Une Fédération au service de ses membres dans leurs réalités :

- sectorielles (enfance – santé),
- associatives,
- d'employeurs,
- d'appartenance au secteur non-marchand.

2. la FIMS en interne

Assemblée générale des membres

Services PSE agréés
Milieux d'accueil

ENFANCE

Assemblée générale sectorielle

Réunions régionales

Conseil sectoriel élu

Président(e) sectoriel(le) :
Maryse SEHEQUE

MEDECINE PREVENTIVE

Assemblée générale sectorielle

=

Conseil sectoriel

Président(e) sectoriel(le) :
Jean-Marie BONAMEAU

Conseil d'administration paritaire

ENFANCE

Franck DELCROIX
Sabine LEJEUNE
Maryse SEHEQUE

MEDECINE PREVENTIVE

Jean-Marie BONAMEAU
Delphine MATHIEUX
Christine RIGAUT

Direction
Isabelle GASPARD

Conseiller
technique
(droit social /
informatique)
Hoang NGUYEN

Conseiller
JURISTE

Catherine
HENRYON

Conseiller
ENFANCE

Marie-Dominique
COUPIN

Conseiller
MEDECINE
PREVENTIVE

Lydwinne
VERHAEGEN

Secrétariat

Hélène
AGELACIS

et

une équipe « Informatique » - Jean JOSPIN, détaché de l'enseignement et Quentin WUIDARD (en collaboration avec les Services de Jolimont et SELINA)

1° Les instances (renouvelées en juin 2010)

a. le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni avec un rythme mensuel ou selon les nécessités. Il a pu ainsi suivre de près et régulièrement les activités fédératives en liaison avec l'actualité et les projets particuliers développés par la Fédération pour ces deux secteurs.

Il se compose comme suit :

❖ **Pour le secteur « Milieux d'Accueil » :**

Maryse SEHEQUE, présidente
Franck DELCROIX
Sabine LEJEUNE

❖ **Pour le secteur « Médecine Préventive » :**

Jean-Marie BONAMEAU, président,
Delphine MATHIEUX
Christine RIGAUT

b. les Conseils sectoriels

Chacun des deux conseils sectoriels de la Fédération a adopté un mode de fonctionnement qui lui est propre compte tenu des spécificités de chacun des secteurs, de leurs besoins et des contraintes d'organisation.

❖ **Secteur « Médecine préventive »**

Ainsi le secteur « Médecine préventive » a-t-il choisi de travailler en assemblée générale sectorielle avec invitation à chacun des pouvoirs organisateurs. Leur nombre le permet ; les nombreux changements législatifs et les projets développés par la Fédération le justifient également.

Il se réunit tous les deux mois environ.

❖ Secteur « Milieux d'Accueil »

Le secteur « Milieux d'accueil » a réuni tous les deux mois un conseil sectoriel composé des délégués des milieux d'accueil (proposés ou élus par les assemblées régionales à raison de deux délégués par subrégion en plus des membres des comités subrégionaux FIMS). Vu le retard dans la désignation des nouveaux comités subrégionaux, les membres des comités en fin de mandats et les candidats à un mandat au sein des nouveaux comités subrégionaux sont tous considérés comme membres de droit. Des mandats restent ouverts.

Des rencontres régionales ont été régulièrement organisées pour permettre de rencontrer, en dehors de l'AG, l'ensemble des membres. Ces réunions, en présence ou non de membres de l'équipe permanente de la FIMS, ont pour but l'échange d'informations, la préparation des débats en conseil sectoriel, le relais de questions particulières.

Composition du conseil sectoriel « Enfance » :

	Membres de droit (participation ou candidature aux instances ONE)	Membres nouvellement élus
Bruxelles	Marie-Paule JEANNEE, Marie-Agnès MARCHAND Hoang NGUYEN Carine COPPIN	Carine BEUDIN
Brabant wallon	Anne FORREST Vinciane DULIERE	Claire DEMIDELEER
Hainaut	Maryse SEHEQUE Franck DELCROIX	Maryse VALFER Anne WERA
Liège	Alain CARPENTIER Eric WISLEZ	Karin DESSART Sabine LEJEUNE
Luxembourg	Jean-Pierre HAQUIN Dominique BERNARD	
Namur	Jeannine DEGIVE Karin BLANKAERT	Francesco VIRONE

2° l'équipe

❖ **Missions :**

L'équipe « FIMS » est au service des membres, chaque jour de la semaine, de 9 heures à 17 heures.

Elle assure l'information générale des membres et en particulier la rédaction, publication et diffusion de la « Note d'Informations » ; elle est à disposition des membres pour des informations et conseils personnalisés ; elle porte une partie des missions de représentation de la Fédération. Elle est enfin à la base de différents projets particuliers, plus ponctuels, de recherche sur des questions sectorielles ou de services aux membres. Elle peut, dans ce cadre, être temporairement élargie sur base de moyens financiers complémentaires.

❖ **Composition :**

Hélène AGELACIS

Secrétaire
Accueil téléphonique –
secrétariat général et comptable
À 4/5 temps

Marie-Dominique COUPIN

Conseillère
Secteur « Milieux d'Accueil »
À temps plein

Catherine HENRYON

Conseillère juridique
À 70 % (avec la CCI)

Lydwine VERHAEGEN

Conseillère
Secteur « Médecine Préventive »
À ¾ temps

Hoang NGUYEN

Conseiller
Droit social – comptabilité – informatique
À mi-temps

Isabelle GASPARD

Directrice
Coordination et représentation
Matières intersectorielles – SASPE
A temps plein

Dans le cadre du projet d'informatisation des Services PSE, Jean JOSPIN est détaché de l'enseignement à la FIMS. Il est accompagné dans le projet par Quentin WUIDARD dans le cadre d'un partenariat avec SELINA et Jolimont, engagé en février 2009.

3. La FIMS à l'externe

Pour remplir les missions auxquelles elle s'est engagée vis-à-vis de ses membres, la FIMS est présente de manière officielle et structurelle en différents lieux :

<u>Non-marchand</u>	CENM – UNISOC (CA et AG)	Isabelle GASPARD
	UFENM – UNIPSO (CA et AG)	Isabelle GASPARD
	CBENM (CA et AG)	Isabelle GASPARD

Chacun des ces regroupements organise divers groupes de travail thématiques auxquels la FIMS participe ou non selon que leurs thèmes concernent ou non les institutions membres.

« Employeur »

CP 332	<i>2 mandats sur 7 attribués à la FIMS Nominations par A.R. du 21 mai 2007 – MB du 8 juin 2007</i>
Mandats effectifs	Isabelle GASPARD et Thérèse TROTTI
Mandats suppléants	Catherine HENRYON, Delphine MATHIEUX
FONDS de Sécurité d'existence	créés par la CP (CCT du 27/11/2007)
Fonds GAR „santé“ 222	Isabelle GASPARD et Thérèse TROTTI
Fonds GAR MAE 022	Isabelle GASPARD (présidence), Marie- Dominique COUPIN, Hoang NGUYEN
Fonds Maribel Social	Isabelle GASPARD et Thérèse TROTTI
Chambre MAE 022	Isabelle GASPARD (présidence), Marie-Dominique COUPIN, Catherine HENRYON
Chambre "santé" 222	Isabelle GASPARD et Thérèse TROTTI

ASBL Old TIMER	Isabelle GASPARD, Marie-Paule JEANNEE, Maryse SEHEQUE et Hoang NGUYEN
----------------	---

Regroupements de Fonds

FIFR	Isabelle GASPARD
APEF	Isabelle GASPARD

ENFANCE – ONE

Conseil d'Avis	Isabelle GASPARD
Commission d'agrément ATL	Isabelle GASPARD

Comités subrégionaux *Mandats dans chacun des 6 comités – en cours de renouvellement*

Bruxelles
Brabant wallon
Hainaut
Liège
Luxembourg
Namur

Comité d'accompagnement
SASPE

André THOME
Alain CARPENTIER
En cours de renouvellement

**MEDECINE
PREVENTIVE**

Commission PSE

Isabelle GASPARD, présidente
Jean-Marie BONAMEAU, suppl.
A noter que d'autres membres actifs de la FIMS siègent dans la Commission à titres divers et permettent une meilleure représentation du secteur associatif

FARES

Lydwinne VERHAEGEN

FCPL

Lydwinne VERHAEGEN

Comité francophone de
coordination des politiques
d'aide aux personnes et de
santé (CFCPAPS)

Jean-Marie BONAMEAU

**IDENTITE
CHRETIENNE**

Caritas (bureau, CA, AG)

Jean-Marie BONAMEAU

(FIH- FIMS – Caritas
international, Caritas Secours,
Entraide et Fraternité – Vivre
Ensemble – Evêchés)

Isabelle GASPARD (AG)

CCI (CA, AG)
(FIH – FIAS – FISSAAJ – FIMS)

Isabelle GASPARD
Jacques LOUTE

COGEC

Isabelle GASPARD

Si le précédent tableau essaie de reprendre l'ensemble des mandats externes remplis par la Fédération, les nombreux sigles utilisés nécessitent quelques indispensables explications et précisions ou encore la traduction en français courant d'un jargon propre à ceux et celles qui participent régulièrement à ces instances.

a. Dans les regroupements du non-marchand :

Si les matières sectorielles sont de plus en plus pointues et exigent une spécialisation, les interactions avec des politiques plus larges sont également nombreuses. Elles rendaient nécessaires l'émergence et la prise en compte d'un point de vue non-marchand, d'où les créations successives de la CENM, de l'UFENM, de la CBENM. La FIMS y participe dans ces deux dimensions : politique (CA) et technique (groupes de travail).

Vu la complexité croissante des questions liées à l'emploi et au travail, ces regroupements constituent des lieux d'échange, d'information, de formation. Ils permettent également de mieux défendre les spécificités et besoins des secteurs non-marchands.

Confédération des entreprises du Non-marchand - UNISOC Isabelle GASPARD

La Confédération constitue un regroupement national, intersectoriel et pluraliste de fédérations et est en charge des questions fédérales. Fin 2008, après 20 ans d'existence, la Confédération a changé de nom pour mieux signifier son identité, devenant UNISOC. Elle participe ainsi au Conseil national du travail (comme membre associé) et met en place des groupes de travail en vue d'assurer le suivi des matières liées au droit social.

La FIMS y siège au conseil d'administration.

La FIMS – en la personne de Catherine HENRYON - participe aussi très activement au groupe de travail « droit social » qui accompagne les mandats au CNT et prépare les prises de position de l'UNISOC.

Union francophone des entreprises du Non-marchand - UNIPSO Isabelle GASPARD

Regroupement pluraliste de fédérations francophones, l'UFENM se préoccupe également de matières intersectorielles (essentiellement de la compétence de la Région wallonne) ; elle a une fonction de représentation – elle participe aux travaux du Conseil Economique et social de la Région wallonne – et assure également, dans ce cadre et en support au travail des fédérations, le suivi des dossiers qui s'imposent (ainsi la coordination des informations relatives aux APE). La FIMS est membre du Conseil d'Administration et participe à certains groupes de travail en liaison avec les préoccupations sectorielles, en particulier le groupe de travail APE.

C'est aussi au nom de l'UFENM que la FIMS participe au « *partenariat enfance* », créé dans le cadre du « Plan Marshall » en Région wallonne. Ce partenariat rassemble les partenaires sociaux (membres du Conseil Economique et Social de la Région wallonne) et des représentants des Ministres concernés de la Région wallonne et de la Communauté française. Sont ainsi au tour de la table les représentants de la Ministre Fonck (enfance) des Ministres Marcourt (emploi), Courard (pouvoirs locaux). L'ONE participe également dans ce partenariat.

Confédération Bruxelloise des Entreprises du Non-Marchand Isabelle GASPARD

Dernière née parmi les regroupements non-marchands intersectoriels et pluralistes, la CBENM – VBSPO – confédération bruxelloise des entreprises du non-marchand, bruxelloise et bilingue, comme son nom l'indique, a vu le jour en 2005 pour assurer une présence non-marchande dans les champs des compétences régionales bruxelloises. La CBENM participe au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.

b. en qualité de fédération représentative d'employeurs

Chacune des institutions membres de la FIMS est employeur. Aussi la FIMS est-elle présente dans le champ paritaire où se décident de nombreuses applications sectorielles de conditions de travail.

De ce mandat en commission paritaire, découlent participation et responsabilité dans divers FONDS de sécurité d'existence mis en place à l'initiative de la Commission paritaire. Ils ont pour missions l'emploi (Fonds MARIBEL SOCIAL) ou la formation (Fonds « groupes à risque »). La FIMS siège également dans les instances de regroupement de ceux-ci.

Commission paritaire 332 –
pour le secteur francophone et germanophone de l'aide sociale et des soins de santé
à partir du 8 juin 2007

compétence

Cette nouvelle commission paritaire est compétente pour les secteurs francophones et germanophones de l'aide sociale et des soins de santé. L'Arrêté royal du 9 mars 2003 (publié au M.B. du 8 avril 2003) les définit plus précisément :

« les établissements et services agréés et/ou subventionnés par ou relevant de la compétence de la Communauté française, de la Région wallonne, la Commission communautaire française ou de la Communauté germanophone, énumérés ci-dessous :

1° les établissements et services organisant de manière régulière la garde d'enfants de moins de 12 ans, tels que les crèches, les préguardiennats, les maisons communales d'accueil de l'enfance, les maisons d'enfants, les halte-garderies - halte-accueil d'urgence et en accueil flexible -, les services d'accueil extra-scolaire et les services de gardiennes encadrées à domicile;

2° les services de garde à domicile d'enfants malades;

3° les centres de santé et les services de promotion de la santé à l'école;

4° les centres locaux de promotion de la santé;

5° les services communautaires de promotion de la santé;

6° les services de lutte contre la toxicomanie et de prévention des assuétudes;

7° les services de prévention et d'éducation à la santé;

8° les services d'aide sociale aux justiciables;

9° les centres de planning familial;

10° les centres de service social;

11° les centres de télé-accueil;

12° les centres d'action sociale globale;

13° les centres de coordination de soins et services à domicile;

- 14° les centres de santé mentale;
- 15° les équipes « S.O.S.-Enfants ».

Il s'agit ici d'une liste limitative de secteurs d'activités, couverts le plus souvent par une législation organique. Pour ce qui est du secteur de l'accueil de l'enfant, les partenaires sociaux ont voulu qu'il relève de la commission paritaire du fait de son activité, indépendamment du fait qu'il soit ou non subventionné par le pouvoir de tutelle.

La FIMS a introduit sa candidature pour y siéger au nom de chacun de ses deux secteurs d'activités, accompagnée d'un dossier complet de demande de reconnaissance auprès du Ministère de l'Emploi.

Sur base de ce dossier, la FIMS a été reconnue comme organisation représentative d'employeurs pour chacun de ses deux secteurs par Arrêtés royaux du 5 juillet 2004 publiés au M.B. du 20 juillet 2004.

Composition

Cette nouvelle commission paritaire est composée de :

- 7 représentants syndicaux
 - CSC – CNE : 3
 - FGTB – SETCA : 3
 - CGSLB : 1
- 7 représentants des employeurs
 - FASS - *Fédération des associations sociales et de santé* (2 mandats) ,
 - FILE – *Fédération des Initiatives locales pour l'enfance*,
 - AFIS – *Association francophone d'institutions de santé*,
 - Confédération des centres de coordination de soins et services à domicile,
 - FIMS (2 mandats).

Les noms des mandataires ont été publiés au Moniteur belge du 8 juin 2007, entraînant la mise en place de la commission paritaire et la fin de la commission paritaire 305.

La FIMS est représentée dans cette nouvelle commission paritaire par :

membres effectifs : Isabelle GASPARD et Thérèse TROTTI

membres suppléants : Jeannine DEGIVE et Delphine MATHIEUX.

A sa demande, Jeannine DEGIVE est remplacée à partir de juin 2009 par Catherine Henryon.

Cette représentation permet d'assurer une présence de chacun des secteurs, d'associer des membres de la fédération et des responsables d'institutions, de garantir une présence technique suffisante pour s'assurer de la correction des textes.

Fonds de sécurité d'existence

Comme la commission paritaire 305, dès sa mise en œuvre, la commission paritaire 332 s'est dotée de fonds de sécurité d'existence pour poursuivre l'activité et les actions des fonds de la commission paritaire 305.

Ainsi un Fonds Maribel social a-t-il été créé, il est constitué de deux chambres :
une pour les secteurs des milieux d'accueil d'enfants
l'autre pour tous les autres secteurs de l'aide sociale et des soins de santé.

De même, la commission paritaire a-t-elle mis en œuvre deux Fonds dits « groupes à risque » pour porter des initiatives d'emploi et de formation sur base des cotisations patronales à l'ONSS de 0,10 %.

La FIMS continue à siéger également dans les instances de regroupement des Fonds : APEF (pour les Fonds francophones), FEBI (pour les fonds fédéraux et bicommunautaires) ainsi que dans des instances intersectorielles pour la formation : FIFR(fonds intersectoriel francophone de formation).

c. dans le secteur « Enfance »

Comme elle siège en différents lieux en matière d'emploi et peut-être plus encore pour ses secteurs fédérés, la FIMS a souhaité être partie prenante de l'élaboration de la décision concernant le secteur « Enfance ». Son partenaire privilégié est dans ce cadre l'ONE. La FIMS participe tant à son organe de décision (conseil d'administration) qu'aux instances d'avis et aux comités décentralisés.

Conseil d'Administration de l'ONE

6 membres désignés par le Parlement président aux destinées de l'ONE dans le cadre d'un contrat de gestion négocié avec le Gouvernement. La durée des mandats est de 5 ans, renouvelables. Le renouvellement de ces mandats a lieu dans les trois mois qui suivent la formation du Gouvernement à la suite du renouvellement du Parlement de la Communauté.

La FIMS n'est plus présente directement au sein du Conseil d'Administration de l'ONE mais a noué des liens forts avec des membres.

Comités subrégionaux ONE

présence dans chaque comité de membres du conseil sectoriel

Soit la participation à la proximité de la décision concernant les milieux d'accueil dans leurs diversités. Chacun des 6 comités subrégionaux est composé de 9 membres, représentant les différentes missions de l'ONE (accueil et accompagnement). Ils ont, pour ce qui concerne le secteur « Accueil », un rôle particulier à jouer dans le cadre de la programmation de nouvelles places d'accueil (recevabilité, appréciation des projets). Ils sont également compétents pour l'autorisation des milieux d'accueil. Les mandats sont de 5 ans, renouvelables ; le renouvellement intervient dans les trois mois qui suivent l'installation du Conseil d'administration.

En cours de renouvellement.

Jusqu'à fin juin :

Bruxelles Marie-Agnès MARCHAND
Hoang NGUYEN

Brabant wallon Anne FORREST

Hainaut Maryse SEHEQUE

Liège Alain CARPENTIER
Luxembourg Jean-Pierre HAQUIN
Namur Jeannine DEGIVE, présidente

Conseil d'Avis de l'ONE

Isabelle GASPARD

Instance d'avis regroupant l'ensemble des partenaires concernés par l'accueil : représentants des milieux d'accueil, des familles, des syndicats, des formateurs, des comités subrégionaux, des entreprises... Il est composé de 31 membres.

Comité d'Accompagnement SASPE

André THOME et
Alain CARPENTIER

Instauré par l'arrêté du 17 janvier 2002 (M.B. du 1-03-2002), il rassemble les différentes administrations chargées du subventionnement de ce petit secteur entre Enfance et Aide à la Jeunesse ainsi que des représentants des institutions. Il est chargé d'assurer une mise en œuvre concertée d'un dispositif complexe.

Le nouvel arrêté relatif aux SASPE modifie la composition de ce comité et entraînera un appel aux candidatures en vue de son renouvellement.

Commission d'agrément ATL

Isabelle GASPARD

Chargée de remettre des avis au Conseil d'Administration de l'ONE quant aux demandes d'agrément du programme de coordination locale pour l'enfance et des opérateurs d'accueil 3 – 12 ans. Réunions à un rythme mensuel.

d. dans le secteur « médecine préventive »

Géré directement par l'administration, le secteur de l'IMS puis de la promotion de la santé à l'école a développé beaucoup moins la participation organisée. Néanmoins, diverses instances d'avis ou de concertation concernant directement le secteur et ses missions préventives existent. La FIMS y est présente, activement le plus souvent.

Commission PSE

Isabelle GASPARD
Jean-Marie BONAMEAU (suppléant)

Le décret du 20 décembre 2001 instaure une commission d'avis composée, entre autres, de représentants pouvoirs organisateurs de services PSE, de représentants d'infirmier/ères, de médecins, de représentants de l'enseignement, des PMS, des fédérations de parents et, pour l'enseignement supérieur, des étudiants. Elle est chargée de remettre avis sur tout projet d'arrêté. Elle peut également remettre des avis d'initiative sur toute matière qu'elle juge nécessaire. Elle se réunit à un rythme mensuel.

FCPL (fédération des Centres PMS libres) – bureau

Lydwine VERHAEGEN

Les contacts se sont aussi développés avec le secteur proche des PMS libres ; les deux services sont en outre appelés à collaborer sur le terrain. Les réunions régulières permettent des échanges d'informations. Sur le plan institutionnel, la

FCPL est « intégrée » au SEGEC – secrétariat général de l'enseignement catholique.

FARES, fondation pour les affections respiratoires et l'éducation à la santé
Lydwine VERHAEGEN

Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé
(CFCPAPS)

Jean-Marie BONAMEAU

Ce comité regroupe divers acteurs des secteurs communautaires et régionaux de la santé et de l'aide aux personnes. Il est la conséquence d'un accord de coopération entre les entités fédérées francophones. Son champ d'intervention est très large. Nouveau venu, il doit encore trouver sa place parmi les diverses instances d'avis, d'autant qu'aucun texte légal n'impose de le consulter sur l'une ou l'autre matière (à l'inverse de bien d'autres instances d'avis).

e. Au sein de coupes ou regroupements chrétiens

La FIMS, de par son identité même, participe de deux regroupements chrétiens :

- Caritas Catholica francophone (CCF)

Conseil d'Administration : Jean-Marie BONAMEAU

Assemblée générale : Jean-Marie BONAMEAU et Isabelle GASPARD

CCF rassemble à la fois des fédérations (FIMS, FIH-W, CBI), des opérateurs de solidarité d'Eglise (Entraide et Fraternité / Vivre ensemble, Caritas Secours International, Caritas Secours) et des représentants des divers évêchés francophones.

- Confédération chrétienne des institutions sociales et de santé (CCI)

Conseil d'Administration : Isabelle GASPARD

Assemblée générale : Jacques LOUTE et Isabelle GASPARD

La CCI constitue un regroupement de fédérations issues du monde chrétien : FIMS, FIH-W (secteur « santé » fédéral), FISSAAJ (aide à la jeunesse et handicapés), FIAS (insertion socio-professionnelle). C'est par la CCI que transitait le mandat en commission paritaire 305.

La FIMS est également invitée au COGEC.

Il s'agit d'un bureau mis en place à l'initiative du SEGEC ; il rassemble des représentants des PO de l'enseignement, des directions d'écoles, des syndicats, des associations de parents. Y sont également invitées diverses associations chrétiennes en lien proche ou plus lointain avec l'enseignement comme la FIMS, Caritas, le MOC,

4. Les membres

1° Membre affilié ou membre adhérent

Tout membre, affilié ou adhérent, bénéficie des mêmes services et paie une même cotisation.

Fédération chrétienne, la FIMS souhaite conserver son identité. Ouverte, elle accueille bien volontiers ceux et celles qui partagent un même souci de l'accueil des enfants sans adhérer pour autant aux valeurs de l'Évangile; pour maintenir son identité et respecter celle du candidat membre, elle a prévu un statut de membre adhérent.

rappel des statuts :

Art. 5. Le nombre des membres est illimité mais ne peut pas être inférieur à trois.
Le conseil d'administration décide souverainement de l'admission de nouveaux membres.

Sont membres des personnes morales en règle de cotisation, qui exercent leur activité selon les principes chrétiens. Chaque membre dispose d'autant de voix que d'institutions médico-sociales reconnues qu'il organise et pour lesquelles il demande l'affiliation.

Les membres sont admis sur candidature et après dépôt d'un dossier reprenant la/les institutions pour lesquelles ils sollicitent l'affiliation. Ce statut implique le paiement d'une cotisation annuelle.

Art. 6. A côté de ses membres, le conseil d'administration de la Fédération pourra accorder la qualité de membre adhérent à des personnes morales qui, en raison de leur caractère public ou de leur orientation philosophique, ne peuvent demander l'affiliation de ou des institutions qu'ils organisent en vertu de l'article 5.

Ce statut implique le paiement d'une cotisation annuelle équivalente à celle prévue pour les membres affiliés. Il leur ouvre le droit aux mêmes services et participation sauf le droit de vote en assemblée générale.

2° quelques chiffres

76 milieux d'accueil 0 – 3 ans proposant un accueil « classique » soit :

62 crèches

5 préguardiennats

9 MCAE et autres formes d'accueil de jour 0 – 3 ans

13 de ces milieux d'accueil organisent également l'accueil à horaire flexible,

16 milieux d'accueil organisent l'accueil des 3 – 12 ans,

6 milieux d'accueil organisent l'accueil d'enfants malades à domicile.

8 Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (anciennement pouponnières et centres d'accueil) . Le Home Paul Henricot a dû fermer durant l'été 2009

18 centres et services de Promotion de la Santé à l'École